

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
6 mars 2014
n° 9 / 7590^e
pages 537 à 600



CHRONIQUE / Marché financier

Il faut un tribunal des marchés financiers

> Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt

551

ÉDITO

537 Haro sur les procs!, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 541 Reprise des sites rentables (loi « Florange »): adoption définitive par les députés
- 544 Vente (résolution): restitution du prix sans dépréciation
- 546 Géolocalisation: adoption définitive du projet de loi

POINT DE VUE

549 Vingt ans après, *Gabriel Roujou de Boubée*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 559 **Chronique:** Le consommateur-vendeur, *Emilie Gicquiaud*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation:
- 563 Première chambre civile, *Christine Capitaine et Isabelle Darret-Courgeon*
- 571 Deuxième chambre civile, *Laurence Lazerges-Cousquer, Nina Touati, Hugues Adida-Canac, Edouard de Leiris, Thomas Vasseur et Renaud Salomon*
- 584 **Notes:** Obligation d'information du médecin: la clarification, *avis sur Civ. 1^{re}, 23 janv. 2014, Léonard Bernard de la Gatinais*
- 590 Réparation du défaut d'information médicale: revirement ou affinement de jurisprudence?, *note sous Civ. 1^{re}, 23 janv. 2014, Mireille Bacache*
- 595 L'autonomie de l'obligation faite au débiteur de déclarer l'état de cessation des paiements, *note sous Com. 14 janv. 2014, Célia Berger-Tarare*

ENTRETIEN

600 Nicolas Rontchevsky - Le cumul de poursuites et de sanctions des abus de marché à l'épreuve du principe *non bis in idem*

DA|LOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHULLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL (5452)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

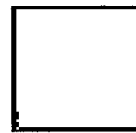
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Mars 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR69572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA



ÉDITO par Félix Rome
537 Haro sur les procs!



540

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Entente (sanction): entreprise appartenant à un groupe, *Com. 18 févr. 2014*

Consommation

Reprise des sites rentables (loi « Florange »): adoption définitive par les députés

Entreprise en difficulté

Surendettement: publication du décret d'application de la loi bancaire

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (congé): départ volontaire et indemnité d'éviction, *Civ. 3^e, 19 févr. 2014*

Propriété intellectuelle

Exploitation numérique des livres indisponibles: constitutionnalité de la loi du 1^{er} mars 2012, *Cons. const., 28 févr. 2014*

Société et marché financier

Franchissement de seuils: constitutionnalité de la privation des droits de vote, *Cons. const., 28 févr. 2014*

Commissaire aux comptes (responsabilité): refus temporaire de certifier les comptes, *Com. 18 févr. 2014*

Responsabilité personnelle de l'associé: exigence d'une faute détachable, *Com. 18 févr. 2014*

543

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (résolution): restitution du prix sans dépréciation, *Civ. 1^{re}, 19 févr. 2014*

544

DROIT IMMOBILIER

Bail

Loyer de solidarité: conditions d'application aux sociétés d'économie mixte, *Civ. 3^e, 19 févr. 2014*

Bail emphytéotique: exclusion de la révision du loyer, *Civ. 3^e, 19 févr. 2014*

545

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Trafic de stupéfiants: pouvoirs des agents des douanes, *Crim. 19 févr. 2014*

Mandat d'arrêt (personne en fuite): non-renvoi d'une QPC, *Crim. 19 févr. 2014*

Géolocalisation: adoption définitive du projet de loi

Saisie sur compte bancaire: conditions de la restitution des fonds, *Crim. 19 févr. 2014*

546

DROIT PUBLIC

Santé publique

Promotion du tabac: publicité illicite à l'intérieur du paquet, *Crim. 21 janv. 2014*

547

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

CHSCT (élection): institution au niveau de l'entreprise, *Soc. 19 févr. 2014*

Représentativité syndicale: désignation des représentants syndicaux, *Soc. 19 févr. 2014*

Représentativité syndicale: cession d'un établissement, *Soc. 19 févr. 2014*

Représentativité syndicale: location-gérance d'autres établissements, *Soc. 19 févr. 2014*

Salarié étranger: faux titre de séjour constitutif d'une faute grave, *Soc. 18 févr. 2014*

Discrimination fondée sur l'âge: pilote de ligne, *Soc. 18 févr. 2014*

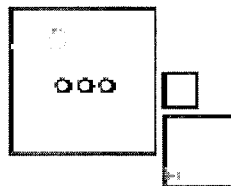
Harcelement sexuel (sanction): caractérisation et communication des pièces, *Soc. 18 févr. 2014*

548

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

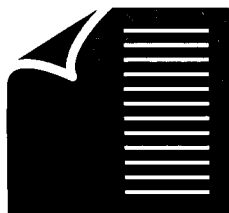
Avocats aux conseils et notaires: exercice en qualité de salarié



POINT DE VUE

549

Vingt ans après
par Gabriel Roujou de Boubée



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

551 Il faut un tribunal des marchés financiers
par Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt

559 Le consommateur-vendeur
par Emilie Gicquiaud

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

563 Première chambre civile
par Christine Capitaine et Isabelle Darret-Courgeon

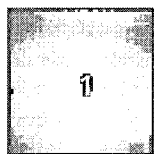
571 Deuxième chambre civile
par Laurence Lazerges-Cousquer, Nina Touati,
Hugues Adida-Canac, Edouard de Leiris,
Thomas Vasseur et Renaud Salomon

NOTES

584 Obligation d'information du médecin:
la clarification, *avis sur Civ. 1^{re}, 23 janv. 2014*
par Léonard Bernard de la Gatinais

590 Réparation du défaut d'information médicale:
revirement ou affinement de jurisprudence?,
note sous Civ. 1^{re}, 23 janv. 2014
par Mireille Bacache

595 L'autonomie de l'obligation faite au débiteur
de déclarer l'état de cessation des paiements,
note sous Com. 14 janv. 2014
par Célia Berger-Tarare



ENTRETIEN

600 Nicolas Rontchevsky - Le cumul de poursuites et de sanctions des abus de marché à l'épreuve du principe *non bis in idem*

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);

- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).